





Informations de base	
<b>2023/2138(DEC)</b> DEC - Procédure de décharge Décharge 2022: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données <b>Subject</b> 8.70.03.12 Decharge 2022	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		FLANAGAN Luke Ming (The Left)	26/05/2023
			Rapporteur(e) fictif/fictive STAVROU Eleni (EPP) RÓNAI Sándor (S&D) MITUȚA Alin (Renew) PEKSA Mikuláš (Greens/EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>JURI</b> Affaires juridiques		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures		ZDECHOVSKÝ Tomáš (EPP)	13/11/2023
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé

28/06/2023	Publication du document de base non-législatif	COM(2023)0391 	
12/09/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/02/2024	Vote en commission		
12/03/2024	Dépôt du rapport de la commission	A9-0086/2024	Résumé
10/04/2024	Débat en plénière		
11/04/2024	Décision du Parlement	T9-0235/2024	Résumé
11/04/2024	Résultat du vote au parlement		
10/10/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2023/2138(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/12908

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE753.487</a>	13/12/2023	
Avis de la commission	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">LIBE</span>	<a href="#">PE756.193</a>	25/01/2024	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE758.205</a>	31/01/2024	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A9-0086/2024</a>	12/03/2024	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0235/2024</a>	11/04/2024	<a href="#">Résumé</a>
<b>Conseil de l'Union</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">06179/2024</a>	12/03/2024		
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	COM(2023)0391 	28/06/2023		
<b>Autres Institutions et organes</b>				

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0060/2023 JO C 000 04.10.2023, p. 0000	04/10/2023	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2024/2245 JO OJ L 10.10.2024	Résumé

## Décharge 2022: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données

2023/2138(DEC) - 12/03/2024 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Luke Ming FLANAGAN (The Left, IE) concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section IX - Contrôleur européen de la protection des données (CEPD).

La commission compétente a invité le Parlement européen à **donner décharge** au Contrôleur européen de la protection des données sur l'exécution du budget du Contrôleur européen de la protection des données pour l'exercice 2022.

### *Gestion budgétaire et financière*

Le rapport note que le budget final adopté pour le CEPD s'élevait à **20.266.000 EUR** en 2022, ce qui représente une augmentation de 4,12% par rapport à 2021. Le taux d'exécution du budget était de **98%** en 2022, ce qui est supérieur à celui de l'année précédente, lorsque le taux d'exécution du budget était de 86%.

Le rapport note que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire sur le CEPD, notamment par une hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, une forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût des biens et services par le biais de marchés publics et d'accords de niveau de service avec d'autres institutions. Les députés ont salué les réaffectations internes au sein des chapitres budgétaires effectuées au cours de l'année 2022 afin d'optimiser l'exécution du budget.

Le budget du CEPD pour les missions du personnel est passé de 41.000 EUR à 251.000 EUR, soit une augmentation de 512%, entre 2021 et 2022 suite à la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19. Au sein de ce budget global, le CEPD disposait d'un budget de mission dédié au contrôleur de 33.000 EUR en 2022, contre 5.000 EUR en 2021, soit une augmentation de 560%. La hausse de l'inflation et la hausse substantielle des prix de l'énergie en 2022 liée à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont eu un effet négatif sur les billets d'avion et les coûts d'hôtel, entraînant ainsi une augmentation des coûts de mission.

### *Gestion interne, performance et contrôle interne*

Les députés ont pris acte des changements organisationnels majeurs et de la révision correspondante de son règlement intérieur entrepris par le CEPD en 2022 pour soutenir l'évolution de ses tâches et améliorer l'efficacité de ses processus à la lumière d'un environnement international en évolution rapide. Ces changements ont abouti à la création d'une nouvelle fonction de chef du secrétariat du CEPD, du niveau de secrétaire général, d'un service juridique spécifique, d'un secteur de la gouvernance et de la conformité interne, de deux nouveaux secteurs opérationnels au sein de l'unité de supervision et de mise en application, d'un nouveau secteur financier au sein de l'unité Ressources humaines, budget et administration et d'une antenne à Strasbourg.

En outre, les fonctions de surveillance du CEPD concernant les données opérationnelles à caractère personnel traitées par Europol dans le cadre de son mandat ont été renforcées.

Le CEPD a reçu 367 plaintes en 2022, soit 47 de plus qu'en 2021, dont 65 recevables et 302 irrecevables, en plus des 129 plaintes recevables en cours en 2022.

Le rapport appelle le CEPD à revoir ses règles de procédure afin de garantir un examen en temps opportun des plaintes des citoyens.

### ***Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs***

Fin 2022, le CEPD comptait 127 membres du personnel, contre 124 fin 2021 et 114 fin 2020. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail due aux nouvelles tâches et responsabilités attribuées au CEPD, ainsi qu'à de nombreuses autres consultations législatives et ensembles de données à contrôler, le CEPD aurait besoin d'une augmentation proportionnelle de ses effectifs pour maintenir des flux de travail efficaces avec des délais de réponse raisonnables. Le rapport encourage le CEPD à accorder des contrats à durée indéterminée à ses employés afin de garantir la continuité de ses activités et la sécurité du travail.

Le taux d'occupation du tableau des effectifs était de 86,9% à la fin de 2022, soit plus faible qu'en 2021.

Les députés ont noté avec satisfaction que le CEPD avait recruté 18 stagiaires en 2022, qui étaient rémunérés et bénéficiaient des mêmes conditions de travail que le reste du personnel.

### ***Cadre éthique et transparence***

Le rapport encourage le CEPD à continuer de sensibiliser le public et d'organiser des enquêtes pour évaluer le niveau de sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD. Il s'est également félicité du niveau élevé de transparence atteint par le CEPD concernant ses activités.

Regrettant que le CEPD n'ait toujours pas officiellement adhéré au registre de transparence, les députés ont réitéré leurs appels au CEPD pour qu'il y adhère.

Le rapport a également salué le fait que le CEPD ait mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de la haute direction et du personnel.

### ***Coopération interinstitutionnelle***

Les députés se sont félicités des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, notamment la conclusion d'accords de niveau de service avec le Parlement pour la location de ses locaux et l'utilisation de ses applications informatiques, de la fourniture de matériel et de la maintenance, et avec la Commission pour Services TIC.

### ***Communication***

Le rapport note que le budget destiné aux activités de communication publique et de promotion en 2022 s'élève à 304.665 euros, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à 2021. Il salue la stratégie globale de communication visant à sensibiliser à son rôle et à l'importance du respect des règles de protection des données.

Les députés ont noté le rôle de premier plan du CEPD dans le pilotage et la promotion des canaux de médias sociaux contribuant à la stratégie de l'Union en matière de données et de souveraineté numérique, dans le respect du cadre juridique en matière de protection des données.

## **Décharge 2022: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données**

2023/2138(DEC) - 11/04/2024 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 562 voix pour, 15 contre et 27 abstentions, de **donner décharge** au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur l'exécution du budget pour l'exercice 2022.

Dans sa résolution adoptée par 556 voix pour, 19 contre et 28 abstentions, le Parlement a formulé une série d'observations.

Dans son rapport annuel relatif à l'exercice 2022, la Cour des comptes n'a relevé aucun problème spécifique concernant le CEPD. Les députés relèvent que 14 (23%) des 60 opérations contenaient des erreurs, mais que la Cour estime, sur la base des cinq erreurs qui ont pu être quantifiées, que le taux d'erreur est inférieur au seuil de signification.

### ***Gestion budgétaire et financière***

Le budget final adopté pour le CEPD s'élevait à **20.266.000 EUR** en 2022, ce qui représente une augmentation de 4,12% par rapport à 2021. Le taux d'exécution du budget était de **98%** en 2022, ce qui est supérieur à celui de l'année précédente, lorsque le taux d'exécution du budget était de 86%.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire sur le CEPD, notamment par une hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, une forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût des biens et services par le biais de marchés publics et d'accords de niveau de service avec d'autres institutions. Les députés ont salué les réaffectations internes au sein des chapitres budgétaires effectuées au cours de l'année 2022 afin d'optimiser l'exécution du budget.

Le budget du CEPD pour les missions du personnel est passé de 41.000 EUR à 251.000 EUR, soit une augmentation de 512%, entre 2021 et 2022 suite à la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19. Au sein de ce budget global, le CEPD disposait d'un budget de mission dédié au contrôleur de 33.000 EUR en 2022, contre 5.000 EUR en 2021, soit une augmentation de 560%. La hausse de l'inflation et la hausse substantielle des prix de l'énergie en 2022 liée à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont eu un effet négatif sur les billets d'avion et les coûts d'hôtel, entraînant ainsi une augmentation des frais de mission.

### ***Gestion interne, performance et contrôle interne***

Les députés ont pris acte des changements organisationnels majeurs et de la révision correspondante de son règlement intérieur entrepris par le CEPD en 2022 pour soutenir l'évolution de ses tâches et améliorer l'efficacité de ses processus à la lumière d'un environnement international en évolution rapide. En outre, les fonctions de surveillance du CEPD concernant les données opérationnelles à caractère personnel traitées par Europol dans le cadre de son mandat ont été renforcées.

Dans le cadre des changements mis en œuvre en 2022, le CEPD s'est efforcé de rationaliser ses procédures internes afin de traiter les enquêtes avec une plus grande rigueur et de redéployer du personnel spécialisé. Le CEPD a reçu 367 plaintes en 2022, soit 47 de plus qu'en 2021, dont 65 recevables et 302 irrecevables, en plus des 129 plaintes recevables en cours en 2022. Le CEPD a rendu une décision finale/un avis/une réponse pour 23 des 65 réclamations recevables reçues en 2022 dans un délai de 42 jours en moyenne.

Le CEPD est appelé à revoir son règlement intérieur afin de faire en sorte que les plaintes des citoyens soient examinées en temps utile.

### ***Ressources humaines, égalité et bien-être des collaborateurs***

Fin 2022, le CEPD comptait 127 membres du personnel, contre 124 fin 2021 et 114 fin 2020. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail due aux nouvelles tâches et responsabilités attribuées au CEPD, ainsi qu'à de nombreuses autres consultations législatives et ensembles de données à contrôler, le CEPD aurait besoin d'une augmentation proportionnelle de ses effectifs pour maintenir des flux de travail efficaces avec des délais de réponse raisonnables. La résolution encourage le CEPD à accorder des contrats permanents à ses employés afin de garantir la continuité de ses activités et la sécurité du travail.

Le taux d'occupation du tableau des effectifs était de 86,9% à la fin de 2022, soit plus faible qu'en 2021. Le CEPD employait au total 64% de femmes et 36% d'hommes. Les députés ont regretté l'absence de femmes à des postes d'encadrement supérieur en 2022. Ils ont noté avec satisfaction que le CEPD avait recruté 18 stagiaires en 2022, qui étaient rémunérés et bénéficiaient des mêmes conditions de travail que le reste du personnel.

### ***Cadre éthique et transparence***

Le Parlement a encouragé le CEPD à continuer de sensibiliser le public et d'organiser des enquêtes pour évaluer le niveau de sensibilisation du personnel au cadre éthique du CEPD. Il s'est également félicité du niveau élevé de transparence atteint par le CEPD concernant ses activités.

Regrettant que le CEPD n'ait toujours pas officiellement adhéré au registre de transparence, les députés ont réitéré leurs appels au CEPD pour qu'il y adhère. La résolution a également salué le fait que le CEPD ait mis en place un cadre pour prévenir les conflits d'intérêts au niveau de la haute direction et du personnel.

### ***Coopération interinstitutionnelle***

Les députés se sont félicités des économies budgétaires et administratives réalisées grâce à la coopération interinstitutionnelle, notamment la conclusion d'accords de niveau de service avec le Parlement pour la location de ses locaux et l'utilisation de ses applications informatiques, de la fourniture de matériel et de la maintenance, et avec la Commission pour Services TIC.

### ***Communication***

Le Parlement note que le budget destiné aux activités de communication publique et de promotion en 2022 s'élève à 304.665 euros, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à 2021. Il a salué la stratégie globale de communication visant à sensibiliser à son rôle et à l'importance du respect des règles de protection des données.

Les députés ont noté le rôle de premier plan du CEPD dans le pilotage et la promotion des canaux de médias sociaux contribuant à la stratégie de l'Union en matière de données et de souveraineté numérique, dans le respect du cadre juridique en matière de protection des données.

En ce qui concerne la **numérisation**, le Parlement a relevé qu'en 2022, le CEPD a examiné les stratégies informatiques de plusieurs institutions de l'Union dans le cadre d'une vaste étude de faisabilité informatique, qui a servi de base à la définition de la stratégie informatique du CEPD pour les années à venir. Il invité le CEPD à tenir l'autorité de décharge informée des résultats de cette analyse et de son incidence sur les ressources. Le CEPD a également continué à améliorer son état de préparation en matière de protection des données à caractère personnel et des informations sensibles contre les cyberattaques.

## **Décharge 2022: Budget général de l'UE - Contrôleur européen de la protection des données**

2023/2138(DEC) - 10/10/2024 - Acte final

OBJECTIF : donner décharge au Contrôleur européen de la protection des données pour l'exercice 2022.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2024/2245 du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022, section IX - Contrôleur européen de la protection des données.

CONTENU : le Parlement européen a décidé de donner décharge : au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) sur l'exécution du budget du Contrôleur européen de la protection des données pour l'exercice 2022.

Cette décision est conforme à la résolution du Parlement européen adoptée le 11 avril 2024 et comprend une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se référer au résumé de l'avis du 11 avril 2024).

Le budget final adopté pour le CEPD s'élevait à **20.266.000 EUR** en 2022, ce qui représente une augmentation de 4,12% par rapport à 2021. Le taux d'exécution du budget était de 98% en 2022, ce qui est supérieur à celui de l'année précédente, où le taux d'exécution du budget était de 86%.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine a créé une pression budgétaire pour le CEPD, notamment en raison de la hausse de l'inflation et des ajustements salariaux, de la forte augmentation des coûts de l'énergie et du coût des biens et services par le biais des marchés publics et des accords de niveau de service avec d'autres institutions. Les députés ont salué les réaffectations internes au sein des chapitres budgétaires effectuées au cours de l'année 2022 afin d'optimiser l'exécution du budget.

Le budget du CEPD pour les missions du personnel est passé de 41.000 EUR à 251.000 EUR, soit une augmentation de 512%, entre 2021 et 2022 à la suite de la reprise des voyages après la pandémie de COVID-19.

Dans le cadre de ce budget global, le CEPD a prévu un budget de mission dédié au Contrôleur de 33.000 EUR en 2022 contre 5000 EUR en 2021, soit une augmentation de 560%. L'augmentation de l'inflation et l'augmentation substantielle des prix de l'énergie en 2022 liées à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ont eu un effet négatif sur les billets d'avion et les frais d'hôtel, entraînant ainsi une augmentation des frais de mission.

En outre, dans le cadre des changements mis en œuvre en 2022, le CEPD s'est efforcé de rationaliser ses procédures internes afin de traiter les enquêtes de manière plus rigoureuse et de redéployer du personnel spécialisé. Il a également été appelé à revoir ses règles de procédure pour garantir un examen rapide des plaintes des citoyens.

Enfin, il est regrettable que le CEPD n'ait toujours pas officiellement rejoint le registre de transparence.